BCI AUDIT & CONSEIL
Expertise Comptable
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Cour d'Appel de Saint-Denis
26, rue Jean Cocteau
Résidence Anaxagore Apt 405
97490 Sainte-Clotilde

LA FREGATE

3 RUE FRANCOIS ISAUTIER

97410 SAINT-PIERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE DU 1ER JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GENERAL

BCI AUDIT & CONSEIL
Expertise Comptable
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Cour d'Appel de Saint-Denis
26, rue Jean Cocteau
Résidence Anaxagore Apt 405
97490 Sainte-Clotilde

LA FREGATE
Siège social : 3 RUE FRANCOIS ISAUTIER
97410 ST PIERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2022

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LA FREGATE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite ci-dessous :

- L'association ne peut pas bénéficier de financement au titre de Contrat d'Accompagnement, de Soutien et d'Objectifs (CASO).
- Par conséquent l'absence de ces sources de financements (CASO & autres) entraîne une insuffisance de ressources d'exploitation.
- A ce jour, cette insuffisance est financée par les fonds propres de l'AFSP pour compenser le déficit structurel de l'association. La scission de l'activité d'exploitation de la crèche met ainsi en évidence le déficit de la structure.
- Cette situation si elle ne présente pas de risque sur la continuité d'exploitation en raison de fonds propres de l'AFSP à ce jour, présentera cependant un risque en l'absence de financement CAF et mairie.
- Au 31 décembre 2022 les fonds propres sont négatifs de 19 148 euros
- De nombreuses demandes de subventions d'équilibre ont été formulées afin d'assurer la pérennité de l'activité. Par principe de prudence aucun produit à recevoir n'a été comptabilisé dans les comptes arrêtés au 31/12/2022.
- Par ailleurs et jusqu'à présent tous les deux ans la Caisse d'Allocations Familiales attribue une subvention intitulée Contrat d'Accompagnement Adapté (CAA) qui n'a pas été constatée dans les comptes arrêtés au 31/12/2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Le montant des autres créances concernant la part des subventions octroyées sur l'exercice restant à encaisser à la clôture,
- L'absence de fonds dédiés sur subventions de fonctionnement inscrites au passif du bilan correspondant aux sommes restant à engager à la clôture au titre de l'exercice,
- L'estimation des subventions d'investissement devant être reprises au résultat au rythme des immobilisations qu'elles financent,
- Le respect du rattachement des produits au bon exercice conformément aux principes de respect de la séparation des exercices ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Clotilde, le 1er juin 2023

Le Commissaire aux comptes
BCI AUDIT & CONSEIL, représenté par

Raphaël BERTHELOT
Commissaire aux Comptes

Shoaib INGAR
Commissaire aux Comptes

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 676,45	2 325,89	2 350,56	3 909,38	- 1 559
Autres immobilisations corporelles	40 814,58	6 820,75	33 993,83	1 626,79	32 367
Immobilisations corporelles en cours				35 323,82	- 35 324
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)	**45 491,03**	**9 146,64**	**36 344,39**	**40 859,99**	**- 4 516**
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	640,55		640,55	823,48	- 183
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	479 886,08		479 886,08	329 035,31	150 851
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	160 910,29		160 910,29	108 281,46	52 629
Charges constatées d'avance	138,75		138,75		139
TOTAL (II)	**641 575,67**		**641 575,67**	**438 140,25**	**203 435**
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	**687 066,70**	**9 146,64**	**677 920,06**	**479 000,24**	**198 920**

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	-249 443,94	-207 898,05	- 41 546
Excédent ou déficit de l'exercice	-5 777,71	-41 545,89	35 768
Situation nette (sous total)	-255 221,65	-249 443,94	- 5 778
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement	236 073,65	29 405,00	206 669
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**-19 148,00**	**-220 038,94**	**200 891**
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	555 560,85	581 950,06	- 26 389
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	134 293,59	107 475,54	26 818
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 440,73	4 269,87	- 2 829
Autres dettes	5 772,89	5 343,71	429
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**697 068,06**	**699 039,18**	**- 1 971**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	**677 920,06**	**479 000,24**	**198 920**
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	92 226,77	92 095,38	131	0,14
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	790 636,59	727 149,50	63 487	8,73
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du plublic				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	2 064,02		2 064	N/S
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1,44	1,89		-23,81
Total des produits d'exploitation (I)	**884 928,82**	**819 246,77**	**65 682**	**8,02**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	464 575,21	476 218,55	- 11 643	-2,44
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	18 071,83	21 953,28	- 3 881	-17,68
Salaires et traitements	358 220,14	329 055,96	29 164	8,86
Charges sociales	50 631,22	31 822,60	18 809	59,10
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 956,33	1 822,04	4 134	226,90
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1,67	1,46		14,38
Total des charges d'exploitation (II)	**897 456,40**	**860 873,89**	**36 583**	**4,25**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**-12 527,58**	**-41 627,12**	**29 100**	**69,91**
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	938,82	265,28	674	253,90
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	**938,82**	**265,28**	**674**	**253,90**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	**938,82**	**265,28**	**674**	**253,90**
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	**-11 588,76**	**-41 361,84**	**29 773**	**71,98**
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	3 210,10	3 771,10	- 561	-14,88
Sur opérations en capital	2 780,95		2 781	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	**5 991,05**	**3 771,10**	**2 220**	**58,87**
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	180,00	3 871,33	- 3 691	-95,35
Sur opérations en capital		83,82	- 84	-100
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	**180,00**	**3 955,15**	**- 3 775**	**-95,45**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**5 811,05**	**-184,05**	**5 995**	**N/S**
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	891 858,69	823 283,15	68 576	8,33
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	897 636,40	864 829,04	32 807	3,79
EXCEDENT OU DEFICIT	**-5 777,71**	**-41 545,89**	**35 768**	**86,09**
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 677 920,06 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 5 777,71 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/05/2023 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Etat des immobilisations

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Code	Libellé	Date d'acquisition	Date de mise en service	Taux	Coef	Mode	Montant HT N-1	Acquisition N	Diminution N Mise au rebut	Diminution N Cession	Montant HT A fin N	Cumul Amort N	Valeur Nette
Compte d'immobilisation : 21540000													
IM000007	Chariot Linge complet B250	19/07/2021	19/07/2021	0,33	0,00	L	947,21	0,00	0,00	0,00	947,21	457,82	489,39
Total du compte 21540000							947,21	0,00	0,00	0,00	947,21	457,82	489,39
Compte d'immobilisation : 21541000													
IM000009	1 Kit Tapis Mozaic Rangement	30/06/2021	30/06/2021	0,33	0,00	L	993,10	0,00	0,00	0,00	993,10	497,47	495,63
IM000010	1 Piscine à Balles Aventure Cosy balles multicolores	30/06/2021	30/06/2021	0,33	0,00	L	1 858,76	0,00	0,00	0,00	1 858,76	931,10	927,66
IM000011	1 Carré Cuisine Gastronome	30/06/2021	30/06/2021	0,33	0,00	L	877,38	0,00	0,00	0,00	877,38	439,50	437,88
Total du compte 21541000							3 729,24	0,00	0,00	0,00	3 729,24	1 868,07	1 861,17
Compte d'immobilisation : 21810000													
IM000005	1 Climatiseur (salle sommeil PIRATES)	06/02/2019	06/02/2019	0,25	0,00	L	984,72	0,00	0,00	0,00	984,72	960,79	23,93
IM000006	1 Climatiseur (salle sommeil MATELOTS)	06/02/2019	06/02/2019	0,25	0,00	L	984,71	0,00	0,00	0,00	984,71	960,78	23,93
IM000008	1 Climatiseur AIRWELL (salle repos Petits)	20/02/2021	20/02/2021	0,25	0,00	L	824,60	0,00	0,00	0,00	824,60	384,24	440,36
IM000013	Installations TENTES FLEX COATED CHINO	14/01/2022	14/01/2022	0,10	0,00	L	0,00	6 099,82	0,00	0,00	6 099,82	587,95	5 511,87
IM000014	Installations TENTES FLEX COATED CHINO	04/01/2022	04/01/2022	0,10	0,00	L	0,00	29 224,00	0,00	0,00	29 224,00	2 898,05	26 325,95
IM000015	Climatiseur CARRIER (salle Pirogue)	27/12/2022	27/12/2022	0,25	0,00	L	0,00	1 440,73	0,00	0,00	1 440,73	4,00	1 436,73
Total du compte 21810000							2 794,03	36 764,55	0,00	0,00	39 558,58	5 795,81	33 762,77
Compte d'immobilisation : 21830000													
IM000004	Ordinateur Portable LENOVO 110-15ISK - Poste EJE	25/10/2018	25/10/2018	0,33	0,00	L	629,00	0,00	0,00	0,00	629,00	629,00	0,00

Page 1/2

Imprimé le 03/02/2023
Par Marlène PAYET
Dossier : La Fregate

Etat des immobilisations

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Code	Libellé	Date d'acquisition	Date de mise en service	Taux	Coef	Mode	Montant HT N-1	Acquisition N	Diminution N Mise au rebut	Diminution N Cession	Montant HT A fin N	Cumul Amorti N	Valeur Nette
IM000012	1 Ordinateur INTEL NUC (poste Directrice)	09/02/2021	09/02/2021	0,33	0,00	L	627,00	0,00	0,00	0,00	627,00	395,94	231,06
Total du compte 21830000							1 256,00	0,00	0,00	0,00	1 256,00	1 024,94	231,06
Total général							8 726,48	36 764,55	0,00	0,00	45 491,03	9 146,64	36 344,39

Imprimé le 03/02/2023
Par Mariène PAYET
Dossier : La Fregate

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite, déterminé en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	479 886
Autres produits à recevoir	-2 435
TOTAL	477 451

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-207 898				-249 444
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-41 546				-5 778
Dont générosité du public					
Situation nette	**-249 444**				**-255 222**
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	29 405				236 074
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	**-220 039**				**-19 148**
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	555 561	555 561		
Dettes fiscales et sociales	134 294	134 294		
Dettes sur immobilisations	1 441	1 441		
Autres dettes	5 250	5 250		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**696 545**			

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	122 350
Dettes fiscales et sociales	5 250
Autres dettes	
TOTAL	**127 600**

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
CAF CAA		41 000	41 000			
CAF EPH		1 141		1 141		
CAF MIXITE SOCIA		126 000		126 000		
CAF PSU		590 919	448 769	142 150		
	TOTAL	**759 060**	**489 769**	**269 291**		

Eléments significatifs ou importants

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	5 991
Sur opérations de gestion	4 426
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	1 566
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	180
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	180
Résultat exceptionnel	**5 811**

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non cadres	16	
TOTAL	**16**	**0**

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 250 E.